Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID: 069-216902783-20240208-DEL2024_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DEL2024/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} février 2024 Date d'affichage de la convocation : 1^{er} février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 8 février 2024

Présents:

Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. LECLERC; M.

MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT.

Absents excusés ayant donné Mme MAGAUD pouvoir à Mme GIRAUD; M. GRANDJEAN, pouvoir à M. CHOTARD; M. FOUGERE, pouvoir à Mme LAMY; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB; M. DURAND, pouvoir à

M. ROUVIER; Mme PERRIN, pouvoir à M. MADER; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

procuration:

Absente

Mme LAURENT WILCYNSKI Sandra

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21 Représentés : 7

Votants: 28 Absents: 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services

Rapporteur: M. CHOTARD

Annexe: Tableau des effectifs au 9 février 2024

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de doter la commune de Genay d'un emploi de direction qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité de Madame le Maire, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation, il est proposé de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire relevant des grades d'attaché et d'attaché principal, ou par le recrutement par voie de détachement d'un fonctionnaire de catégorie A de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique hospitalière.

Délibération n°DEL2024/06

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

3.10~

L'agent détaché ou recruté par la voie de détachement sur l'emplo lo 100 069-216902783-20240208-DEL2024_06-DE percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé.

Il pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Maire et dans la limite du taux maximal de 15 %.

Il bénéficiera également de la NBI et du RIFSEEP.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1;

Vu le décret 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés :

Vu le décret 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

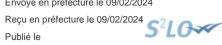
- APPROUVE la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services aux conditions décrites dans la présente délibération;
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

	Pour	25	
VOTE	Abstention	3	M.TOUZOT, M. MAUGEIN, Mme KLINGELSCHMITT
	Contre	0	
	Add	pté à	la majorité

Pour Extrait Conforme, Le Maire, Valérie GIRAUD

Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 9 février 2024
- publication sur le site internet de la Ville le 9 février 2024



ID: 069-216902783-20240208-DEL2024_06-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE GENAY AU 01/02/2024

Annexe 3 - CM du 8 février 2024

FILIERE	CAT	CADRE D EMPLOI	GRADE	QUOTITE POSTE	POURVU	NON POURVU
MPLOI FONCTIONNEL	A	DGS	DGS	35H		1
ADMINISTRATIF	A	Attaché	Attaché		2	
			Attaché Principal	35H	3	1
	В	Rédacteur		35H	1	1
			Rédacteur	35H	2	THE SERVICE
			Rédacteur principal 1°cl	35H		1
	С	Adjoint Administratif	Adjoint administratif	35H	3	2
			Adjoint administratif principal 2ème classe	35H	3	
			Adjoint administratif			
		Technicien	principal 1ère classe Technicien principal de	35H	2	1
TECHNIQUE	В	A	2ème classe	35H	1	
	с	Agent de maitrise	Agent de maîtrise	35H	3	Table in the season
		Adjoint technique	Adjoint technique	35H	13	3
			Adjoint technique principal 2ème classe	35H	1	
			Adjoint technique principal	35H	1	
		Agent de police	de 1ère classe	35H	2	0
POLICE	С	Ngent de ponte	Gardien-Brigadier	35H		1
			Brigadier Chef Principal	35H	2	1
	В	Animateur	Animateur	35H	1	
		Adjoint animation	Adjoint animation	35H	15	4
						3 50 20 50 7 60 60
				30,70H	1	
				30H		1
				28,75H	1	
ANIMATION				27,50H	1	
	С			24,86H	1	
				24H	1	
				18,30H		1
				14,75H	1	
				12H	1	
			Adjoint animation principal 1ère classe	35H		0
CULTURELLE	В	Assistant enseignement	Assistant enseignement			
		artistique Assistant de conservation du	artistique principal 1ère Assistant de conservation du	35H	1	
		patrimoine	patrimoine princpal 1ère	35H	1	and accord
			Assistant de conservation du patrimoine princpal 2ème			1
	С	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	35H	1	
SOCIALE	С	Agent social	Agent social			
	-	ATSEM		30H	1	+
	С		ATSEM principal 2ème classe	35H	1	-
			ATSEM principal 1ère classe	35H	5	
SPORTIVE	0	Educateur des APS	ETAPS	35H	1	
	В		ETAPS principal 1ère classe	35H	1	
				1 3311	71	18